Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Ouarzazate
Commune Siroua

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 37/2026

La Commune Siroua procède à l'achat sur bon du commande des prestations, objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Aménagement salle réunion et bureau président Au Profit De La Commune De Siroua Province Ouarzazate.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristique	Unité	Quantité	Garanties Exigées
1	FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE	FOURNITURE ET POSE FAUX PLAFOND EN STAFF LISSE Y COMPRIS JOINT CREUX ET TOUTE SUJETIONS FIXATION	M2	76	
2	FAUX PLAFOND EN ARMSTRONG	FOURNITURE ET POSE FAUX PLAFOND EN ARMSTRONG MODULAIRE DE 60x60CM Y/C STRUCTURE T24 ET TOUTES SUJETIONS FIXATION	m2	157	
3	SUPPORT DE VIDEO PROJECTEUR	FOURNITURE ET POSE PRE-INSTALLATION DE VIDEO PROJECTEUR Y/C SUPPORT, RESERVATION ELECTRIQUE ET TOUTE SUJESTIONS	U	1	
4	CLOISON AMOVIBLE EN ALUMINIUM	FOURNITURE ET POSE CLOISON AMOVIBLE Y/C PORTE 0.80mx2.00m EN ALUMINIUM 1 ERE CHOIX	M2	16	

- **Lieu d'Exécution** : Siege de la Commune Siroua province d'Ouarzazate.
- **Délai d'Exécution de la prestation** : 10 jours.
- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents** : 30/11/2026 à 10h00
- **Conformément à la nature des prestations objet du présent bon de commande, les concurrents sont tenus de déposer obligatoirement et au plus tard avant 25/11/2026 à 16h30min, un catalogue détaillé signe et cacheté accompagné des échantillons relatifs aux articles demandés (notamment pour les faux plafonds en staff lisse, faux plafond modulaires type Armstrong et les profilés/panneaux de la cloison amovible en aluminium).**
  Cette présentation a pour objet de permettre au Maître d'Ouvrage de vérifier la conformité technique des fournitures proposées et de valider le choix esthétique (style, finition, colore et texture).

-Apres avoir consulté les termes de référence, le soumissionnaire doit les faire retourner, cachetés et portant la mention '' lu et accepté '.

-Tous ces documents demandés par commune, doivent être mis dans une enveloppe portant l'objet et le numéro de l'offre et déposé au bureau d'ordre de la commune au plus Tard 27-11-2026 à 16h30min.

-Tout manquement d'un document demandé par l'administration, entrainera l'écartement de l'offre.

- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le Président

Belaid AIT-HSSAIN **Le président de la commune**

Scanné avec CamScanner